



Editorial

Du nouveau pour le tri des déchets



Le Conseil communal ambitionne de réorganiser le système de gestion des déchets afin qu'il soit plus efficace et offre un service de qualité à sa population, le tout à coût supportable.

Il propose la création de deux centres de collecte surveillés situés à Chézard-Saint-Martin (à l'emplacement de l'actuelle déchèterie) et à Boudevilliers (place dite «au Boulet»), complétés par un réseau de 17 écopoints. La mise en œuvre du nouveau concept des déchets est prévue à l'automne 2019, sous réserve de l'acceptation du projet par le Conseil général dans sa séance du 18 septembre prochain.

Les déchèteries actuelles arrivent en fin de vie. La place manque et la sécurité n'y est pas toujours optimale, notamment de par le flux de véhicules et de piétons qui s'y rendent. De gros travaux devraient également y être entrepris afin de répondre aux normes environnementales en vigueur.

Le Conseil communal est convaincu que ce nouveau concept permettra non seulement un meilleur tri des déchets, grâce notamment à la présence d'un responsable au bénéfice d'une formation de recycleur, mais également une meilleure revalorisation auprès des filières existantes.

Les deux centres seront ouverts en alternance durant la semaine ainsi que simultanément le samedi selon des horaires élargis. Ils ne devraient pas être fréquentés toutes les semaines, les déchets qui y sont repris étant occasionnels, comme une corbeille en plastique qui se casse, un radio-réveil qui ne fonctionne plus ou des déchets spéciaux des ménages tels les restes de peinture, dissolvants, etc.

En complément, les écopoints, accessibles en semaine toute la journée, comprendront tous les mêmes containers pour le papier/carton, le verre, le fer-blanc et l'aluminium ainsi que le textile. Pour le reste des déchets courants, comme le PET ou les piles, il convient de prendre l'habitude de les ramener dans les commerces appropriés.

Christian Hostettler, conseiller communal

Coup de jeune à La Fontenelle

Le site de La Fontenelle à Cernier a bénéficié d'une cure de rajeunissement pour cette rentrée scolaire 2018. Et ce n'est pas seulement parce qu'il accueille 677 élèves, ce qui constitue un effectif record depuis la fusion.

En effet, plusieurs chantiers importants ont été menés ces derniers mois afin d'offrir des installations rinnovées aux élèves de Val-de-Ruz.

Usé par plusieurs dizaines d'années d'utilisation et fréquenté par des milliers d'élèves, le fond de la salle de sport simple de La Fontenelle vient d'être entièrement rinnové. Désormais les élèves, mais aussi les clubs sportifs et autres utilisateurs, peuvent pratiquer leur activité favorite dans un environnement moderne et sécurisé.

Le marquage de la salle de sport double a été modifié afin de pouvoir accueillir les matchs de l'équipe de basket de Val-de-Ruz qui évoluera en 1^{ère} Ligue nationale cette saison et de répondre aux demandes des sports de balle.

Par ailleurs, quatre salles de sciences, dont l'équipement datait de la construction de La Fontenelle, ont été entièrement remises à neuf. De plus, une salle supplémentaire a été créée pour accueillir les élèves de cette grande volée 2018-2019. Les travaux ont débuté dès les vacances de Pâques, nécessitant quelques aménagements des leçons ou déménagements de classes au fur et à mesure de leur avancement. En effet, il s'agissait de démonter les installations existantes et de refaire à neuf l'électricité, les ventilations et tous les équipements spécifiques qui doivent assurer la réalisation des expériences de sciences en toute sécurité.

Enfin, les travaux de rénovation de la piscine avancent bon train. Sauf imprévu de dernière minute, les élèves devraient pouvoir reprendre les leçons de natation à la rentrée des vacances d'automne.

Une journée portes ouvertes sera organisée au mois de novembre afin de montrer l'importance des travaux réalisés durant cette année pour un montant cumulé d'environ 3,7 millions de francs.



Dernière célébration à la Chapelle des Hauts-Geneveys

Fin septembre sera célébré le dernier culte à la Chapelle des Hauts-Geneveys avant sa fermeture définitive. L'état général du bâtiment, l'importance et l'urgence des travaux d'assainissement qui seraient à entreprendre ainsi que le contexte financier ont amené la Commune à prendre cette décision après consultation de l'EREN et de la paroisse du Val-de-Ruz.

Selon le concordat liant l'Etat et les Eglises réformée et catholiques reconnues, les communes, propriétaires des temples, sont tenues de les conserver à la disposition de l'Eglise protestante et d'en assumer les frais d'entretien et de réparations. Toutefois, avec onze temples sur le territoire communal – dont la plupart sont inscrits au registre des monuments et sites et dont plusieurs nécessiteront des investissements dans les années à venir – tous les partenaires ont admis l'abandon de celui des Hauts-Geneveys.

Le Conseil communal entreprendra ultérieurement une étude sur l'avenir du site.

A l'issue de ce dernier culte, qui se déroulera le **dimanche 30 septembre à 10h00**, se tiendra une partie officielle et un apéritif sera offert par la Commune à tous les participants.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **mardi 18 septembre 2018 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Appel
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
- 3) Communications du président
- 4) Demande d'un crédit d'investissement de CHF 815'000 pour l'aménagement de deux centres de collecte surveillés
- 5) Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2018 à 2020
- 6) Modification du plan d'alignement «Village» sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane
- 7) Réorganisation de l'école
- 8) Initiative populaire communale «Pour l'accueil parascolaire»
- 9) Traitement des conseillers communaux et du personnel de la Commune de Val-de-Ruz
- 10) Motions et propositions
- 11) Résolutions, interpellations et questions
- 12) Communications du Conseil communal

Mise en place d'une zone réservée à Val-de-Ruz

La population est cordialement conviée à une séance d'information le **jeudi 20 septembre 2018 à 19h00**, salle de spectacle, Grand'Rue 5, à Dombresson. L'ordre du jour est le suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présentation du projet
3. Questions - réponses

Anniversaires et júbilés

Fêtent en septembre 2018:

- Noces de diamant (60 ans)
 - Vocat Geneviève et Gilbert, à Cernier.
- 90 ans
 - Frossard Marie Madeleine, à Fontainemelon.

Des murs et des hommes

A la mi-parcours de cette exposition, qui mêle allégrement photographie et landart, le bilan est satisfaisant. Quelque 800 personnes ont déjà découvert cet événement de longue durée qui questionne l'évolution à venir du site de La Vue-des-Alpes depuis la fin mai.

Près de 70 participants ont par ailleurs déjà répondu au sondage en ligne sur l'avenir – artistique ou non – du lieu et autant par formulaires papier disponibles dans les restaurants alentours.

Après celles du 1^{er} et du 12 septembre, une autre visite guidée et commentée (sans atelier landart) est programmée le **20 septembre 2018 à 14h00**.

Le sondage est disponible sur le site internet www.desmursetdeshommes.ch.

Abonnements de ski

La Commune et les remontées des téléskis Bugnens-Savagnières SA et Crêt-du-Puy SA ont le plaisir de renouveler leur offre, destinée à l'ensemble de la population, sur les abonnements de ski pour la saison 2018-2019 à des conditions très attractives. Le formulaire de commande est disponible sur notre site internet. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à l'adresse loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Délai de commande et validité de l'offre: **31 octobre 2018**.





Les pratiques parentales positives

Un programme du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) pour les parents d'enfants entre 2 et 10 ans.

L'éducation positive ou les pratiques parentales positives se basent sur les cinq principes suivants:

1. Créer un milieu sûr et intéressant

Les enfants ont besoin d'un tel environnement afin de pouvoir se développer correctement sans dangers et interdits constants.

2. Créer un milieu d'apprentissage positif

Votre soutien, votre attention, votre participation aident vos enfants à se tourner vers de nouveaux intérêts et à se comporter fréquemment de manière adéquate.

3. Utiliser une discipline affirmée

Lorsque vous réagissez de manière conséquente et systématique, vos enfants apprennent à accepter leur responsabilité et développent le contrôle de soi.

4. Avoir des attentes réalistes

Des attentes réalistes envers soi et ses enfants soulagent la famille et évitent que vous exigiez trop de vous-même ou de vos enfants.

5. Prendre soin de soi-même en tant que parent

Vous réussirez plus facilement à vous montrer patient, à communiquer et à réagir de manière conséquente si vos propres besoins sont satisfaits.

Durée/déroulement du cours:

Deux sessions de quatre séances de groupe de deux heures au collège de La Fontenelle à Cernier réparties sur quatre semaines avec la conseillère médico-éducative du CSVR Manuela Roth.

Dates:

- mardis 20 et 27 novembre 2018, ainsi que 4 et 11 décembre 2018, de 18h00 à 20h00;
- mardis 30 avril, 14 et 28 mai et 4 juin 2019, de 18h00 à 20h00.

Inscriptions et renseignements:

079 561 60 87 ou manuela.roth@ne.ch.